



DIVISION DE LILLE

Lille, le 12 février 2018

CODEP-LIL-2018-008632CHRU de Lille – Hôpital Salengro
Service de Neurochirurgie
2, avenue Oscar Lambret
59037 LILLE CEDEX

Objet : Inspection n° **INSNP-LIL-2018-0431** du **18 janvier 2018** et du **30 janvier 2018**
Thèmes : Radioprotection des travailleurs - Gestion des sources -SSHA- Sécurité des sources
Autorisation N° M590055

Réf. : - Code de l'environnement, notamment ses articles L.592-21 et suivants
- Code de la santé publique, notamment ses articles L.1333-29 à L.1333-31 et R.1333-98
- Code du travail, notamment le livre IV de la quatrième partie.

Messieurs,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en références, concernant le contrôle de la radioprotection, une inspection a eu lieu les 18 et 30 janvier 2018 dans votre établissement.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Les demandes et observations relatives au respect du code du travail relèvent de la responsabilité de l'employeur ou de l'entreprise utilisatrice tandis que celles relatives au respect du code de la santé publique relèvent de la responsabilité du titulaire de l'autorisation délivrée par l'ASN ou du déclarant de l'activité nucléaire.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

Cette inspection avait pour but de vérifier la conformité des activités de déchargement et de chargement des sources dans le Gamma Knife selon les conditions de l'autorisation délivrée par l'ASN à votre établissement et aux exigences de la réglementation relative à la radioprotection

Les inspecteurs ont noté que les opérations auxquelles ils ont assisté se sont déroulées dans de bonnes conditions de radioprotection et que les risques radiologiques liés à la mise en œuvre des sources radioactives par votre établissement ont été pris en compte de manière satisfaisante. Les inspecteurs ont également constaté que les remarques et les observations des précédentes inspections ont été très largement prises en compte.

Les actions qui doivent être menées ou poursuivies afin de respecter de manière exhaustive la réglementation relative à la radioprotection figurent ci-après.

A. DEMANDES D' ACTIONS CORRECTIVES

1. Plan d'urgence interne

Un plan de prévention a été établi en application des articles R.4512-6 à R.4512-12 du code du travail entre la société ELEKTA et votre établissement dans le cadre de la mise en œuvre de sources scellées de haute activité (SSHA).

Conformément aux articles L.1333-6 et R.1333-33 du code de la santé publique, lorsque des sources radioactives de haute activité sont mises en œuvre, l'établissement est dans l'obligation d'établir un plan d'urgence interne. Ce plan tient compte des risques d'exposition interne et externe aux rayonnements ionisants et prévoit l'organisation et les moyens destinés à faire face aux différents types de situations.

Vous avez mis en œuvre un plan d'urgence interne. Néanmoins, les inspecteurs ont constaté une incohérence au niveau de la stratégie d'intervention en cas d'incendie entre le plan de prévention et votre plan d'urgence interne.

Demande A1

Je vous demande de revoir votre plan d'urgence interne de manière à préciser votre stratégie d'intervention en cas d'incendie.

B. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Sans objet.

C. OBSERVATIONS

Sans objet.

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, des remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L.125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Division,

Signé par

Rémy ZMYSLONY